

MAIRIE DE DRUSENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 DECEMBRE 2008

Sous la présidence de Monsieur **Jacky KELLER, Maire**

Membres présents : Mesdames, Messieurs **Jérôme DIETRICH, Yolande WOLFF, Robert BERLING, Nicolas KORMANN, Denise HOCH, Marie-Odile PETER, Valentin SCHOTT à compter du point 3, Dominique HAMM, Bernard EICHWALD, Dominique DIEMER, Michel KLEIN, Claudine MULLER, Patrick KORMANN, Laurence DIETRICH, Patrick SCHWOOB, Bernard GLUCK, Nathalie ROOS, Mathieu FREY, Joëlle LETZELTER, Jérémy KELLER, Richard KORMANN, Fernand KIENTZ, Jean-Michel KLINGLER**

Membres absents avec procuration : Mesdames **Marie-Anne JULIEN, Magali SCHNEIDER, Myriam EBER** qui ont donné procuration respectivement à Monsieur Jérôme DIETRICH, Madame Yolande WOLFF et Monsieur Robert BERLING

Article 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Yolande WOLFF est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Article 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

Article 3 : INTERCONNEXION AU BACKBONE EST VIDEO.COM – ACCÈS AUX SERVICES TRIPLE PLAY

Vu les conditions de participation financière de la Commune négociées par le Maire ainsi que les offres promotionnelles pour l'ouverture du réseau numérique et sa mise en service

Vu le rapport de présentation de ce jour concernant la technologie fibre optique et les services triple play proposés dans le cadre de l'offre commerciale de la société ESTVIDEOCOM.

Vu l'offre de raccordement pour l'implantation du réseau câblé dans le lotissement Kreuzrhein II (25 lots), le lotissement Stockwoert (82 lots) et le bâtiment Le Gabion (1lot) pour un montant de 35000 € au lieu de 54000 €.

CONSIDERANT la proposition commerciale de la société ESTVIDEOCOM pour faire évoluer le réseau câblé de la commune, détaillée ci-après :

1 – Interconnexion avec le backbone optique Est Video.com

Cette opération consiste à interconnecter la Tête de Réseau de Drusenheim au backbone de la société ESTVIDEOCOM via une liaison très haut débit en fibre optique.

2 – Mise à niveau des composants du réseau câblé

Le réseau câblé est composé de deux types d'éléments :

- le câble qui est passif, et sauf « blessures » peut être réutilisé,
- les amplificateurs doivent être systématiquement remplacés afin de permettre le transport bidirectionnel des données pour le téléphone et internet.

3 – Sectorisation : découpage du réseau en zones

Le réseau doit être découpé en secteurs.

Cette opération implique la construction de nouvelles liaisons câbles ou fibres optiques.

4 – Equipement tête de réseau et injection des nouveaux services

Est Vidéo.com :

- équipe la tête de réseau principal (Haguenau),
- injecte des nouveaux services (Triple Play),
- affine les réglages réseau et élimine les perturbations,
- valide ces nouveaux services après une phase de test chez les abonnés pilotes,
- modifie le plan de fréquence analogique (identique à celui de Haguenau),

5 – Délai des travaux

Le délai global pour l'opération est estimé à 6 mois.

6 – Participation de la collectivité

Forfait à charge de la collectivité : **45 000 €**

7 – Offre commerciale

Une offre commerciale spécifique sera annoncée lors de la réunion publique. (Elle concernera aussi bien les nouveaux clients que les anciens qui souhaitent accéder à de nouveaux services).

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité :

d'accepter la proposition de raccordement pour l'implantation du réseau câblé dans le lotissement Kreuzrhein II (25 lots), le lotissement Stockwoert (82 lots) et le bâtiment Le Gabion (1lot) pour un montant de **35000 €**.

d'accepter la proposition d'interconnexion de la commune de Drusenheim au backbone Est Vidéo.Com selon les modalités présentées précédemment afin de permettre aux abonnés du réseau câblé local de bénéficier des services Triple Play du groupe Est Vidéo - Numéricâble : Internet haut débit, Téléphone, Télévision numérique pour un montant de **45000 €**.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention d'établissement et d'exploitation du réseau Estvidéocommunication sur le territoire de la commune de Drusenheim, ainsi que tout document y afférant

Article 4 : ACHAT D'INSTRUMENTS POUR LA MUSIQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande de financement d'instruments pour l'achat d'instruments de musique. Le conseil Général participera à cette dépense par le biais d'une subvention de 40%.

Les devis transmis par l'ALSATIA pour cet achat font apparaître une dépense de 7 254 €

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

d'autoriser le financement de ces instruments pour un montant de 7254 TTC €

d'inscrire les crédits nécessaires au budget

**Article 5 : DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE MATERNELLE
« LA FARANDOLE »**

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a été destinataire d'une demande de subvention de l'Ecole Molière pour une sortie au Vaisseau à Strasbourg organisée le 5 juin 2009. Le Maire fera application du principe adopté par le Conseil Municipal lors d'une séance antérieure pour attribuer 5 € par enfant de Drusenheim participant à cette sortie.

En outre, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande de subvention de l'école maternelle «La Farandole» de Drusenheim pour deux sorties à la Médiathèque de Bischwiller en février et juin 2009.

Le coût du transport en car pour cette sortie s'élève à 180 euros pour 2 autocars, soit 360 euros au total pour les deux sorties.

Cette sortie pédagogique étant particulièrement bénéfique aux enfants,

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

d'accorder une subvention totale d'un montant de 360 € pour cette sortie éducative

**Article 6: ATTRIBUTION DE TERRAINS LOTISSEMENT
STOCKWOERTH**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de poursuivre les attributions aux particuliers du lotissement Stockwoert.

N°	Attributaire	Adresse	parcelle n°	superficie en ares	Prix TTC
1	Dominique KELLER	1, rue de la Gendarmerie	A60	4.94	56 810.00

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

décide à l'unanimité :

- **de réserver** une suite favorable à ces demandes de terrain de construction
- **d'autoriser** Le Maire ou son représentant à signer les actes de vente
- **de fixer** un délai maximum d'ouverture du chantier de construction à deux ans à compter de la notification au particulier
- **de fixer** le délai d'achèvement maximum de la construction à quatre ans à compter de la notification au particulier

Article 7 : INTERVENTION DE L'ARCHIVISTE ITINERANT

Le Maire informe qu'en date du 28 novembre 2008, Mlle Anne WALTER, archiviste itinérante du Centre de Gestion du Bas-Rhin s'est déplacée à la mairie de Drusenheim pour y faire un bilan de la situation des archives.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour mettre en ordre les archives municipales, l'archiviste itinérante propose une intervention de 80 journées d'intervention.

Le Maire informe que pour l'exercice 2008, les frais d'intervention s'élèvent à 230 € par jour.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité :

d'autoriser la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour 1 journée

d'autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

**Article 8 : ECOLE ELEMENTAIRE – TRAVAUX D’EXTENSION ET
CREATION D’UN RESTAURANT SCOLAIRE
LOT 4 : CHARPENTE BOIS
RECTIFICATION DU DECOMPTE GENERAL ET
DEFINITIF**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2005, le bilan financier de l'opération citée ci-dessus ainsi que tous les avenants avaient été validés, suite aux éléments fournis par les entreprises et l'architecte Monsieur Jacques Meyzaud.

Malgré de nombreuses relances de la Commune et de l'architecte, l'entreprise a tardé à transmettre son décompte général et définitif qui ne nous est parvenu que courant de ce mois.

Pour le lot 4, charpente bois, un avenant négatif de 8 %, soit un montant de 3344,42 € H.T. pour un marché de base de 39 408,42 € H.T., avait été adopté, en raison de la suppression du marché d'une panne faîtière.

Or, il s'avère, d'après les plans fournis par l'entreprise et un courrier de l'architecte, que cette panne faîtière a bien été posée, et que cette position du marché a été supprimée par erreur par l'Architecte Jacques Meyzaud.

Le nouveau décompte correspond au montant du marché initial, cet avenant n'a plus de raison d'être.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le lundi 22 décembre 2008 a approuvé le retrait de cet avenant ainsi que le montant du nouveau décompte de l'entreprise.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,:

décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le nouveau montant du décompte général et définitif de l'entreprise
- **d'autoriser** Le Maire à signer toutes les pièces administratives de ce nouveau décompte général et définitif
- **d'approuver** le retrait de l'avenant N° 1 au lot N° 4 charpente Bois et de la délibération du 11 juillet 2005 approuvant ledit avenant

Article 9 : BILAN DU CENTRE PREMIERE INTERVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier du Centre de Première Intervention.

Lot n°	Intitulé	Entreprises	Montant marché initial TTC	AVENANTS TTC	Nouveau montant TTC	Pénalités de retard TTC	Décompte définitif TTC	+ et - values définitives
1	TERRASSEMENT	EUROVIA	73 967,37 €	2649,71	76 671,17		76 671,17 €	3,58%
2	GROS ŒUVRE	FEHR	179 400,00 €	2206,88	181 606,88		181 606,88 €	1,23%
3	FONDATIONS SPEC	KELLER	40 066,00 €				40 066,00 €	0,00%
4	CHARPENTE MET	METZGER	107 472,56 €			-1513,49	105 959,07 €	-1,41%
5	ETANCHEITE	SOPREMA	89 102,00 €				89 102,00 €	0,00%
6	MENUISE EXT	HOLLAENDER	52 701,74 €				52 701,74 €	0,00%
7	PORTE SECTION	BATOR	29 660,80 €				29 660,80 €	0,00%
8	SERRURERIE	HOLLAENDER	20 407,35 €				20 407,35 €	0,00%
9	MENUISE INT	BIER BAT.	10 550,41 €				10 550,41 €	0,00%
10	PLATRERIE	L.R FAUX P	23 722,31 €				23 722,31 €	0,00%
11	CARRELAGE	DECK	13 507,62 €				13 507,62 €	0,00%
12	SOLS COLLES	LAMBDA	5 927,38 €				5 927,38 €	0,00%
13	PEINTURE INT	SCHMITTER	16 500,00 €				16 500,00 €	0,00%
14	ASSAINISSEMENT	HAAR	42 461,95 €				42 461,95 €	0,00%
15	SANITAIRE	MK CHAUFF	17 186,42 €				17 186,42 €	0,00%
16	CHAUFFAGE VMC	MK CHAUFF	21 408,40 €				21 408,40 €	0,00%
17	ELECTRICITE	KUHN	29 812,27 €				29 812,27 €	0,00%
TOTAL			773 854,58 €	4 856,59 €	778 765,26 €	-1 513,49 €	777 251,77 €	0,432%

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité
d'approuver le bilan financier du Centre de Première Intervention

d'autoriser Le Maire à signer les avenants relatifs à ce marché.

**Article 10 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE SPORTIF,
FESTIF ET DE LOISIRS AVENANT AUX
MARCHES PUBLICS**

**a) LOT 13 : REVETEMENTS DE SOLS DURS – REVETEMENTS
MURAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que diverses modifications ont été apportées durant le chantier afin d'apporter des améliorations au bâtiment et faciliter l'entretien.

En effet, la Commission d'Appel d'Offre du 10 décembre 2007 a approuvé la signature des avenants N°1 et 2 relatif au remplacement du sol en marbre reconstitué du hall par du carrelage pour le premier, et le revêtement de sol souple du couloir sportif par du carrelage également pour des questions de pérennité et d'entretien pour le second.

Au cours du chantier des travaux supplémentaires ont été demandés au carreleur en raison notamment des oublis de l'architecte et de la nécessité d'améliorer certaines prestations.

Il s'agit principalement de:

- remplacement du revêtement de sol souple par du carrelage dans le couloir donnant accès au logement du concierge, dans la continuité du couloir sportif (moins-value au lot revêtements de sols souples)
- l'habillage des longrines autour du patio du hall et au niveau du mur rideau de fenêtres à l'entrée principale
- carrelage mural supplémentaire dans quelques vestiaires sportifs, y compris enduit mural (moins-values aux lots gros œuvre et peinture)
- La mise en place de profilés d'arrêt pour angles saillants en inox dans tous les vestiaires (sous-estimés par l'architecte)
- La mise en place de joints sismiques (sous-estimés par l'architecte)
- La mise en place de ragréages épais pour des rattrapages de niveau

L'ensemble de ces travaux représentent un coût de 14 475,49 € H.T. (soit 12,00 % du marché de base)

La Commission d'Appel d'Offres réunie le lundi 22 décembre 2008 a émis un avis favorable à ces travaux supplémentaires.

b) BILAN FINANCIER DE L'OPERATION

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours du chantier des modifications ont été apportées aux différents marchés de base élaborés par les architectes, qui ont, pour la plupart, été approuvées en commission de travaux, en commission d'appels d'offres et par le Conseil municipal.

Il en résulte un bilan financier définitif avec une légère augmentation du coût de 2,99 %, comme le montre le tableau et les explications suivantes.

BILAN FINANCIER CENTRE SPORTIF, FESTIF ET DE LOISIRS

Lot n°	Lot	Entreprise	Montant marché initial	Avenant 1 TTC	Avenant 2	Avenant 3	Décompte définitif TTC	% par rapport au marché
1	Fondations spéciales – Gros-Œuvre	L'ALSACIENNE DU BÂTIMENT	1888821,64	62590,59	-41613,38		1909798,85	1,11%
2	Charpente métallique	MULLER ROST	177314,79	1315,60			178630,39	0,74%
3	Charpente bois lamellé collé	MATHIS	60432,68	-9226,24			51206,44	-15,27%
4	Echafaudages	REICH	17222,40				17222,40	0,00%
5	Etanchéité	SOPREMA	210746,62	1991,34			212737,96	0,94%
6	Vêtire extérieure – bardage cuivre – couverture cuivre	LES COUVREURS RHENANS	210001,71	4950,57			214952,28	2,36%
7	Menuiserie extérieure aluminium – Vitrage verre armé	WEBER	328754,09	13360,44			342114,53	4,06%
8	Isolation – cloisons – faux-plafonds	PIERROT Marc	155193,79	25355,20			180548,99	16,34%
9	Serrurerie	HOLLAENDER	76397,49	-3003,16			73394,33	-3,93%
10	Menuiserie Intérieure Bois	BIER	271968,15	15582,95	3802,83	3274,56	294628,49	8,33%
11	Peinture	VEITH PEINTURE	89479,34				89479,34	0,00%
12	Chape – dalle flottante chauffante	DIPOL	23621,12				23621,12	0,00%
13	Revêtements de sols durs – Revêtements muraux	DECK	143638,41	-2797,68	12406,61	17312,69	170560,03	18,74%
14	Revêtements de sols souples – Revêtements de sols sportifs	CDRE	107502,46	6205,97			113708,43	5,77%
15	Cloisons mobiles	ALGAFLEX	36010,36				36010,36	0,00%
16	Ascenseurs	EST ASCENCEUR	25277,46				25277,46	0,00%

Lot n°	Lot	Entreprise	Montant marché initial	Avenant 1 TTC	Avenant 2	Avenant 3	Décompte définitif TTC	% par rapport au marché
18	Voirie – Espaces verts	TRABET	227812,35	8168,02			235980,37	3,59%
19	Chauffage – Ventilation	CLK	612282,79				612282,79	0,00%
20	Assainissement	BEYER	165000,00				165000,00	0,00%
21	Plomberie - Sanitaires	BEYER	154053,33	4736,16			158789,49	3,07%
22	Electricité – Courants Faibles	SEETA	409344,74	11885,14	33845,33		455075,21	11,17%
23	Equipements de cuisine	AFC	78198,07				78198,07	0,00%
24	Equipements sportifs	GES	38667,76	-3719,56			34948,20	-9,62%
25	Parquet	ES Parquet	44897,94	1059,08			45957,02	2,36%
25 Bis	Parquet	Marché complémentaire	32253,78	-643,93			31609,85	-2,00%
TOTAL			5584893,27	137810,49	8441,39	20587,25	5751732,40	2,99%

LOT 1 : Fondations spéciales – Gros œuvre

La plus-value liée à l'avenant 1 provient du choix du parement extérieur en gabions (soit 12 572,71 € TTC), de la démolition de blocs bétons rencontrés lors des terrassements et de la surconsommation de béton pour les fondations spéciales (soit 50 017,80 € TTC), vu au Conseil Municipal du 26 octobre 2005.

La moins-value relative à l'avenant 2 résulte de la prise en charge par le liquidateur de la Raffinerie de Strasbourg du surcoût occasionné au niveau des fondations, les résidus en béton provenant de la dite société (Délibération du 13 septembre 2006).

LOT 2 : Charpente métallique

Modification d'une poutre au niveau de l'ascenseur

LOT 3 : Charpente bois

Suppression de la fourniture et de la pose de l'auvent au-dessus de l'entrée, en doublon avec celui prévu au lot serrurerie

LOT 5 : Etanchéité

Fourniture et pose d'un lanterneau supplémentaire dans la cage d'escalier, y compris asservissement pneumatique, conformément à la demande du bureau d'étude.

LOT 6 : Vêtue extérieure – Bardage cuivre – Couverture cuivre

Fourniture et pose d'une gouttière au bas du bardage cuivre de la salle omnisports façade ouest, y compris les descentes pluviales, pour éviter une oxydation entre le cuivre et les cages métalliques des gabions.

LOT 7 : Menuiserie extérieure aluminium – Vitrage verre armé

Mise en place de vitrages athermiques au niveau du patio, salle de musculation, et salle des fêtes. Ajout de deux portes dans la salle de réunion, et d'une porte au niveau de la salle de judo ainsi que dans la salle de musculation.

LOT 8 : Isolation – Cloisons – Faux plafonds

Modification du faux plafond de la salle festive avec la réalisation de fentes lumineuses, ainsi de la création de rampes lumineuses dans le hall.

Mise en place d'un faux plafond métallique au-dessus des gradins, ainsi qu'un faux-plafond dans le couloir sportif pour cacher les tuyauteries et atténuer le bruit des gaines de ventilation.

LOT 9 : Serrurerie

Modification de la porte de garage du logement en porte sectionnelle automatique à la place d'une porte basculante.

Suppression de grilles de désenfumage, de mains courantes intérieures ainsi que d'un corps extérieur.

LOT 10 : Menuiserie intérieure bois.

L'avenant N° 1 résulte de la prise en charge de l'option 1 du marché portant sur le remplacement des habillages acoustiques et des huisseries prévus en bois massif résineux par du chêne du pays (Délibération du 13 septembre 2005)

L'avenant 2 porte sur la fourniture et pose de placards supplémentaires dans la cuisine, de blocs portes supplémentaires et la modification des pieds des cabines sanitaires en inox.

La fourniture de cornières d'angle en alu pour finition au niveau des placards de la cuisine, la modification du gradin de la salle du dojo pour la création d'une place handicapée, et des clés supplémentaires suivant l'organigramme réalisé se trouvent dans l'avenant 3.

LOT 13 : Revêtement de sols durs – Revêtement muraux

Voir explication infra.

LOT 14 : Revêtement de sols souples – Revêtements de sols sportifs

Un problème d'humidité a rendu nécessaire la pose d'un traitement de type hydrofuge sous le sol souple soit un surcoût de 17467,58 € TTC (Annoncé au Conseil Municipal du 27 février 2007 et validé par la CAO du 10 décembre 2007).

En outre, le revêtement souple du couloir sportif a été remplacé par du carrelage, soit une moins-value de 11261,61 € TTC ;

LOT 18 : Voirie – Espaces verts

Remplacement d'un revêtement en stabilisé prévu au niveau des deux parkings par de l'enrobé, mise en place de bordures en périphérie ainsi qu'un assainissement pluvial.

LOT 21 : Plomberie –Sanitaires

Mise en place d'urinoirs électroniques dans les deux blocs sanitaires public

LOT 22 : Electricité – Courants faibles

L'avenant 1 reprend diverses modifications au niveau de l'éclairage des différentes fentes et gorges lumineuses de la salle festive, salle de danse et du hall.

L'avenant 2 concerne la mise en place de la vidéo surveillance et du contrôle d'accès. (Délibération du 13 septembre 2006)

LOT 24 : Equipements sportifs

Moins-value suite au retour de 6 des 12 espaliers, et la suppression de la pose de ces espaliers ainsi que des bancs des vestiaires

LOT 25 : Parquet

Habillage de la tête de dalle de la scène ainsi que de l'escalier

LOT 25 BIS : Parquet

Suppression de plinthes

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

décide à l'unanimité

d'adopter l'avenant 3 de l'entreprise Deck pour un montant de 14 475,49 € H.T.

d'autoriser le Maire à signer l'avenant 3 du lot 13 carrelage pour un montant de 14 475,49 € H.T, soit 17 312.69 € TTC

d'adopter le bilan financier de l'opération ainsi que les différents avenants y afférents

Article 11 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE RESTAURATION

SCOLAIRE

Le marché de restauration pour la préparation sur place des repas à l'Ecole J. GACHOT est arrivé à échéance.

Ce marché a été passé selon la procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics.

Il comporte une tranche ferme portant sur la préparation sur place des repas les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors congés scolaires et deux tranches conditionnelles pour la restauration les mercredis ainsi que pour la livraison des goûters.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 décembre 2008 pour l'attribution du marché.

L'attribution du marché s'est faite selon les conditions financières suivantes :

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE HT	PRIX TTC.
1. Menu normal		
a. Tranche ferme repas scolaire	3.58	3.78
b. Tranche conditionnelle 1	3.58	3.78
c. Tranche conditionnelle 2 (goûter)	Choix 1 : 0.25 Choix 2 : 0.40	Choix1 : 0.26 Choix 2 : 0.42
Variante à l'initiative de l'entreprise : Montant si tranche ferme + conditionnelle	3.49	3.68
2. Variantes :		
a. menu comprenant une entrée « BIO »	3.64	3.84
b. menu comprenant un dessert « BIO »	3.64	3.84
c. Menu comprenant une entrée et un dessert « BIO »	3.79	3.99
3. Prestation de laverie et nettoyage (par jour)	31	32.71

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

décide à l'unanimité

d'approuver la signature du marché de restauration scolaire avec la société Scolarest

d'autoriser Le Maire à signer le marché de restauration scolaire selon les conditions financières énoncées précédemment

Article 12 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un dépassement du chapitre budgétaire 16 – emprunts et dettes assimilés- est apparu au niveau du budget primitif.

Ce dépassement est dû à une différence mis en évidence par la balance des comptes d'un montant de 28 377.55€, et régularisée par un certificat administratif et un mandat. Ces écritures comptables réalisées en 2008 expliquent le dépassement du chapitre 16.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la décision modificative N° 1
- **d'autoriser** à procéder à un virement en section d'investissement de la façon suivante :

Chapitre 16	
Article 16 41 Emprunts	+ 16 248.70
Article 16 811 Emprunts organisme d'assurances	+ 3 751.30

Opération travaux voirie réseaux divers	
Article 231565 voirie 2009	- 20 000 €

Article 13 : INDEMINITES, LOCATIONS, GRATIFICATIONS, REDEVANCES, DROITS DE PLACE, MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS ET SUBVENTIONS 2008

Le Maire informe l'assemblée, que la commission des finances s'est réunie le 22 décembre afin d'étudier les possibilités de revoir le montant des indemnités, gratifications, subventions, locations, redevances, droits de place, loyers.

Suite à cette réunion, Le Maire propose pour l'année 2009, les indemnités, gratifications, subventions, locations, redevances, droits de place et mise à disposition de logements suivants :

TARIFS En euros	2007	2008	2009
Médaille de la famille française			
Bronze	150,00 €	150,00 €	150.00€

Argent	200,00 €	200,00 €	200.00€
Or	250,00 €	250,00 €	250.00€
MESSTI			
Stand par mètre linéaire			
Ensemble du Messti	4,00 €	4,00 €	4.00€
uniquement 1 dimanche	2,50 €	3,00 €	3.00€
Foire du lundi	1,60 €	1,80 €	1.80€
Concession cimetièrre			
15 ans tombe simple	60,00 €	60,00 €	60.00€
tombe double	120,00 €	120,00 €	120.00€
30 ans tombe simple	120,00 €	120,00 €	120.00€
tombe double	240,00 €	240,00 €	240.00€
Location annuelle de terrains			
à l'arrière de la propriété			
à usage jardin par are	4,50 €	4,50 €	6.00€
à usage professionnel par are	7,50 €	7,50 €	9.00€

Redevances annuelles chauffage pour logement	2007	2008	2009
2 pièces	760,00 €	760,00 €	760.00€
3 pièces	990,00 €	990,00 €	990.00€
4 pièces	1280,00 €	1280,00 €	1280.00€
5 pièces	1380,00 €	1380,00 €	1380.00€
pavillon	1580,00 €	1580,00 €	1580.00€

Par poubelle	Identique au SIEOM	Identique au SIEOM	Identique au SIEOM	
Mise à disposition de logements par mois (personnes autres que les agents communaux) le loyer sera révisé annuellement au 1 ^{er} janvier, sur la base de la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.		Base 31/12/2007		2009
TARIFS En euros	2007	2008 sans changement de locataire	2008 avec changement de locataire	2009 Loyers estimés au 1 ^{er} janvier
2 pièces rue Molière (cuisine +garage)	313,40 €	352,00 €	352,00 €	362.00€
2 pièces rue Général de Gaulle				412.00€

niveau 1 (La Poste) (cuisine)		400,00 €	400,00 €	
2 pièces rue Général de Gaulle niveau 2 (La Poste) (cuisine)		350,00 €	350,00 €	360.00€
3 pièces rue de Soufflenheim	375,10 €	385,50 €	385,50 €	397.00€
3 pièces rue Général de Gaulle niveau 1 (La Poste) (cuisine)		490,00 €	490,00 €	504.00€
3 pièces rue Général de Gaulle niveau 2 (La Poste) (cuisine)		450,00 €	450,00 €	463.00€
4 pièces rue Molière (cuisine +garage)	470,70 €	513,70 €	570,00 €	587.00€
4 pièces rue de Soufflenheim (cuisine)	519,00 €	533,30 €	575,00 €	592.00€
5 pièces rue de Soufflenheim (cuisine)	586,80 €	603,00 €	628,00 €	646.00€
Pavillon (garage)	662,90 €		780,00 €	803.00€
garage	30,00 €	30,00 €	30,00 €	31.00€
Hangar Rue du Stade	102,70 €	105,50 €	105,50 €	109.00€
Appartement 1 rue de la Libération	586,80 €	603,00 €	603,00 €	621.00€
* Loyer annuel maison de retraite	154 170,00 €	158 425,00 €		163 099.00€
* Loyer annuel La Poste		9 000,00 €		9840
Piscine				
entrées adultes	2,60 €	2,60 €		2.60 €
entrées étudiants	1,70 €	1,70 €		1.70€
entrées enfants	1,40 €	1,40 €		1.40 €
entrées 3e âge	1,70 €	1,70 €		1.70 €
abonnement adultes 10 entrées	21,00 €	21,00 €		21.00 €
abonnement étudiants	14,00 €	14,00 €		14.00 €
abonnement enfants	11,00 €	11,00 €		11.00 €
école de natation pour 1 enfant	43,00 €	43,00 €		43.00 €
école de natation pour 2 enfants	75,00 €	75,00 €		75.00 €
aquagym la séance	5,60 €	5,60 €		5.60 €
aquagym les 10 séances	47,00 €	47,00 €		47.00 €
location piscine assoc de Drusenheim/heure	25,00 €	25,00 €		25.00 €
location assoc extérieures/heure	50,00 €	50,00 €		50.00 €
Piscine scolaire				
Elèves Drusenheim / heure	0,65 €	0,65 €		0.65€
Elèves extérieurs / heure	1,00 €	1,00 €		1.00€
TARIFS	2007	2008		2009
En euros				
Piscine – location de matériel				
ceinture	0,30 €	0,30 €		0.30€
petite planche	0,30 €	0,30 €		0.30€
grande planche 1/2 heure	0,60 €	0,60 €		0.60€
raquette ping pong	0,60 €	0,60 €		0.60€

balle pour l'extérieure 1/2 heure	0,60 €	0,60 €	0.60€
palmes	1,50 €	1,50 €	1.50€
douche	2,60 €	2,60 €	2.60€

marché	1,00 €	1,00 €	1.00€
tous stands hors jour de marché	1,50 €	1,50 €	1.50€
Electricité – (volailler, vendeur de pizza, autre / kw)	0,08 €	0,08 €	0.08€
Location terrains agricoles			
hectare pour exploitants de Drusenheim	81,00 €	80.00 €	83.22€
sans attache	96.00 €	95.00 €	98.83€
KIWINI CLUB - périscolaire		à compter de septembre 2008	A compter de septembre 2009
Restaurant scolaire – KIWINI MIDI			
Carte (en cas de perte par l'enfant)	5,00 €	5,00 €	5.00€
Régulier	4,70 €	4,80 €	5.00€
Irrégulier	5,30 €	5,40 €	5.60€
Occasionnel	5,90 €	6,00 €	6.20€
Professeurs des écoles	4,70 €	4,80 €	4.80€
Passagers	4,70 €	4,80 €	5.00€
Agents d'animation	2,10 €	2,10 €	2.10€
KIWINI SOIR	2,60 €	2,70 €	2.80€
KIWINI MERCREDI			
<i>Journée complète</i>			
Avec repas	14,30 €	14,50 €	14.80€
Sans repas	11,20 €	11,40 €	11.60€
<i>Demi-journée</i>			
Avec repas	9,20 €	9,40 €	9.50€
Sans repas	6,10 €	6,20 €	6.30€

Concernant les mises à disposition de logement

Aux loyers, est appliqué chaque année le coefficient de révision des loyers publié par l'INSEE. Depuis 2006, ce coefficient est basé sur l'indice de référence des loyers qui se substitue à l'indice du coût de la construction, indice antérieurement utilisé.

Au troisième trimestre de 2008, l'indice de référence des loyers augmente de 2,95 % en moyenne annuelle.

Concernant les locations de terrains agricoles

Le dernier indice d'évolution du calcul des fermages est en augmentation de 1,12% en 2002, 0,92% en 2003 et en baisse de 0,55% en 2004, de 0,09% en 2005, de 1,29 en 2006 et de 0,84% en 2007, 4.03 % en 2008

SUBVENTIONS

SUBVENTIONS	2007	2008	2009
Centre Communal d'Action Sociale et ESCAL	28 000,00 €	28 000,00 €	30 000,00
Banque alimentaire Strasbourg	305,00 €	305,00 €	305,00
Dons aux organismes humanitaires et de bienfaisance (dont Téléthon)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00
Groupement d'Action Sociale	1 400,00 €	2 000,00 €	2 000,00
Mutuelle des Elus	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00
Coopérative école primaire J.Gachot	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00
Coopérative école maternelle La Farandole	800,00 €	800,00 €	800,00
Coopérative école maternelle Molière	900,00 €	900,00 €	900,00
Cadeaux de Noël La Farandole (4,5€ par enfant en 2009)	350,00 €	400,00 €	400,00
Cadeaux de Noël Molière	450,00 €	450,00 €	450,00
Sorties scolaires école primaire pour enfants de Drusenheim	1 000,00 €	1 750,00 €	1 750,00
Sorties scolaires écoles maternelles pour enfants de Drusenheim	800,00 €	1 100,00 €	1 000,00
Sorties scolaires établissements d'enseignement hors Drusenheim	300,00 €	300,00 €	300,00
Ecole musique municipale	23 000,00 €	25 000,00 €	27 000,00
MJC - Contrat Educatif Local	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00
MJC - subvention de fonctionnement	7 500,00 €	8 500,00 €	6 000,00
Syndicat d'Aviculture	305,00 €	305,00 €	305,00
Ravalement des façades	17 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00
Coopérative scolaire pour participation au fonctionnement de la bibliothèque	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00
Soutien pour licences sportives 25 €/ jeune licencié 12.5 € / jeune non licencié	8 000,00 €	6 000,00 €	7 000,00
SUBVENTIONS	2007	2008	2009
Soutien à la pratique et au développement sportif et culturel	5 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00
Zazakely (15 collégiens à Madagascar)		1 500,00 €	

Foot (rencontre des jeunes footballeurs à Saint Léonard de Noblat)		2 800,00 €	
Autres : enveloppe à accorder	4 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00
TOTAL	128 010,00 €	135 010,00 €	135 110,00

Concernant les sommes attribuées ci-dessus

En vertu de l'article L1611-4 du code général des collectivités locales, elles ne seront définitivement attribuées qu'après réception en mairie :

1. de la demande écrite
2. du bilan financier des deux années précédentes
3. du budget prévisionnel du projet.

Après examen de ces éléments, une somme dont la limite maximale est fixée dans le tableau ci-dessus sera accordée dans le but d'aider à équilibrer les comptes de l'association demandeuse.

Principe d'attribution des subventions aux écoles pour sorties scolaires

Ne concerne que les enfants domiciliés à Drusenheim et est accordé en fonction du nombre d'enfants réellement inscrits à la sortie pédagogique.

- pour les enfants de l'école primaire et pour les enfants de Drusenheim inscrits dans des établissements d'enseignement hors Drusenheim, pour un voyage ou une sortie 5 € par élève et par jour est attribué.
- pour les enfants des écoles maternelles, pour un voyage ou une sortie 5 € par élève et par jour est attribué.

Dans la limite des sommes fixées dans le tableau ci-dessus, toute demande arrivant après le vote du budget ne pourra être examinée.

TARIFS 2007-2008 location "Gabion"					
Salles		Associations Drusenheim à but lucratif	Particuliers de Drusenheim	Entreprises de Drusenheim	Tarifs extérieurs
Salle festive+scène	466 + 65 + 24 m2	220 €	275 €	330 €	440 €
Salle de danse	201 m2	50 €	63 €	75 €	100 €
Hall/Bar /Sanitaire	310 + 57 m2	80 €	100 €	120 €	160 €

Cuisine	152 m2	100 €	125 €	150 €	200 €
Couvert par lot de 150		15 € pour 150	19 € pour 150	28 € pour 150	30 € pour 150
Salle omnisport + gradins	1 117 + 530 m2	700 €	875 €	1 050 €	1 400 €
Salle de réunion	37 m2	25 €	31 €	38 €	50 €
service l'heure					
(principe adopté)	à titre d'info :		particuliers : + 25 %	entreprises : + 50 %	extérieurs : + 100%

TARIFS 2009 location "Gabion"					
Salles		Associations Drusenheim à but lucratif	Particuliers de Drusenheim	Entreprises de Drusenheim	Tarifs extérieurs
Salle festive+scène	466 + 65 + 24 m2 + petit sanitaire	220 €	300 €	365 €	495 €
Salle de danse	201 m2	50 €	66 €	83 €	112 €
Hall/Bar /Sanitaire	310 + 57 m2	80 €	106 €	133 €	180 €
Cuisine	152 m2	100 €	133 €	166 €	225 €
Couvert par lot de 150		15 € pour 150	20 € pour 150	25 € pour 150	34 € pour 150
Salle omnisport + gradins	1 117 + 530 m2	700 €	931 €	1 162 €	1 575 €
Salle de réunion	37 m2	25 €	31 €	41 €	56 €
Service l'heure		20€ + 1,5 fois les achats			
(principe adopté)	à titre d'info :		particuliers : + 33 %	entreprises : + 66 %	125%

Madame Yolande WOLFF et Monsieur Jacky KELLER déclarent ne pas prendre part au débat, ni au vote de ces sommes.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **d'adopter** les tarifs 2009 proposés ci-dessus
- **d'adopter** les subventions 2009 proposées ci-dessus

Article 14: ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'organiser dans les communes de 3500 habitants et plus un débat sur les orientations générales du budget. L'orientation budgétaire a été préparée en commission des finances le 22 décembre 2008.

Le Maire propose d'aborder les points suivants :

- taux d'imposition
- recettes de fonctionnement
- dépenses de fonctionnement
- programme d'investissement
- situation des emprunts

A. Taux d'imposition

Monsieur le Maire informe le conseil que les taux des 4 taxes n'ont pas évolué depuis 17 ans.

Taux actuels :

- Taxe d'habitation :	7,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	5,80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	29,57 %
- Taxe professionnelle :	7,90 %

Il fait savoir que les taux appliqués dans notre commune sont bien en dessous de la moyenne départementale des villes de plus de 3500 habitants. Il attire l'attention du Conseil sur la réforme de la fiscalité des taxes communales, et tout particulièrement celle de la taxe professionnelle, qui auraient un impact sur nos recettes futures.

Il n'y a pas d'urgence à augmenter ces taux, mais il est important de prendre conscience de la nécessité de réduire cet écart dans le futur.

La commission des finances réunie le 22 décembre, propose de maintenir les taux des 4 taxes.

B. Recettes de fonctionnement

L'évolution des bases des taxes devrait nous apporter un revenu supplémentaire d'environ 2% à 2,5%.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), quant à elle, devrait progresser de 1,5%.

C. Dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire prend l'engagement de veiller, comme les années précédentes, à la maîtrise des dépenses de fonctionnement par un contrôle strict des dépenses.

Une bonne gestion est garantie par un contrôle permanent des dépenses et notamment la mise en place de procédures internes visant à contenir l'évolution des dépenses dans la limite de l'augmentation du coût de la vie, soit environ 2%.

A ceci se rajouteront les dépenses nécessaires à l'évolution des structures existantes. Périscolaires, associatives, sociales, etc...

D. Programme d'investissement

Le programme d'investissement comprend les projets démarrés en 2008, que ce soit au stade de l'étude ou de la réalisation des travaux. Il comprend, en outre, une partie du programme déjà présentée aux électeurs.

Ce programme d'investissements échelonnés pour certains sur 2 à 3 ans comprend :

- Le projet PAMINA, l'aménagement autour du Rhin - Gloriette
- Le club house tennis
- La rénovation maison des sœurs
- L'aménagement extérieur et ravalement du bâtiment de la Trésorerie
- L'extension et réaménagement du cimetière
- L'Aménagement du parc et l'accès à la villa Wenger
- La Voirie du quai de la Moder
- L'étude et Programme d'un pôle culturel : MJC, médiathèque, Auditorium, Espace d'art (école, musée)
- La rénovation de la Maison de Retraite (programme sur 5 ans)
- L'agrandissement Gendarmerie
- Le matériel roulant pour les services techniques
- Le réaménagement des ateliers techniques après départ des pompiers
- Les études pour l'aménagement des rues du Rhin et de Dalhunden
- La Voirie de la rue Georges Wenger
- Le réaménagement et les travaux de la mairie
- Mobiliers divers

En budget annexe :

- le lotissement Stockwoert
- le parc d'activités Herdlach II
- le lotissement Stockwoert tranche 2

E. Emprunts

Il n'est pas prévu pour 2009 de solliciter un emprunt. Les projets seront menés avec l'autofinancement disponible.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

de prendre acte des orientations budgétaires présentées

**Article 15 : CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE A
TEMPS NON COMPLET**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu des horaires de nettoyage nécessaires à l'entretien de la piscine et de l'école J. GACHOT, il convient de créer un poste à temps non complet à raison de 31/35ème.

Cet emploi sera pourvu au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

décide à l'unanimité

- **d'approuver** la création du poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 31/35ème
- **de modifier** ainsi le tableau des emplois,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Article 16 : RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DE L'ONF

L'office national des forêts nous ayant fait parvenir le rapport d'activité 2007, le Conseil doit en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité :

- d'en prendre acte

Article 17 : COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

1. Vie associative

AG Tennis Club, le 18 octobre

Journée des aînées, le 19 octobre

AG de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, le 7 novembre au Gabion

Election de Miss Espace Rhéna à HERRLISHEIM, le 8 novembre

Remise des prix « dialogue sans frontières », démarche transfrontalière au GABION, le 14 novembre

Remise des prix aux « méritants », le 20 novembre

Déjeuner dansant de la musique municipale, le 23 novembre

Conseil de Fabrique, le 27 novembre

Inauguration ARTI'S au GABION, le 29 novembre

Portes ouvertes Zazakely au GABION, le 7 décembre

Audition de Noël des enfants de l'école de Musique à l'église

AG de l'association de pêche au hall des pêcheurs, le 13 décembre

2. Education

Conseil d'école. « La Farandole », le 24 octobre

Conseil d'école « Molière », le 7 novembre

Conseil d'école J. GACHOT, le 14 novembre

3. Recensement

Formation des coordonnateurs pour le recensement

4. Intercommunalité

Communauté espaces Rhéna :

- Conseil communautaire, le 13 octobre avec visite du multi accueil.
- Réunion des assistantes maternelles de la Comcom pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (RAM)

CCAS et Maison de Retraite :

- réunion le 23 octobre : budget de la maison de retraite, embauche de 2 auxiliaires de soins, création d'une commission d'appels d'offres, fixation des tarifs des prestations, ...
- CAO le 16 décembre : attribution du marché de restauration

SIEOM :

- Comité directeur SIEOM, le 29 octobre : exposé sur le fonctionnement de la redevance incitative (facturation en fonction du nombre de levées et poids), seuil de la durée d'absence pour bénéficier de l'exonération temporaire est passé de 2 à 6 mois, tarif des tickets commerçants a été fixé à 5€ par demi mètre cube,...

SIACR :

- CAO SIACR, le 4 décembre : attribution de marchés pour le contrat pluriannuel 2009-2013, débat d'orientation budgétaire 2009, étude pour l'élimination des filasses dans la station d'épuration,...

SMITOM (Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères) :

- le 4 décembre. A l'ordre du jour : le budget supplémentaire 2008, le remboursement anticipé d'emprunts, débat d'orientation budgétaire 2009, achat de terrains, ...

SICES :

- Comité Directeur SICES, le 8 novembre. A l'ordre du jour le débat d'orientation budgétaire et le vote des subventions pour 2009, ainsi que l'adoption du planning du gymnase

SYNDICAT D'EAU POTABLE :

- le 3 novembre : programme de travaux 2009, débat d'orientation budgétaire 2009, ...

SYNDICAT DE LA BASSE-MODER :

- visite sur le terrain avec Mme le Sous-préfet à l'occasion du 20 anniversaire de la création du biotope de la Moder.

5. urbanisme/espaces verts

- Bureau SCOT à la mairie de Beinheim, le 9 décembre : une nouvelle étude sera menée sur le secteur de la Bande Rhénane Nord pour le Schéma de Cohérence Territoriale.
- Trophée du Département Fleuri (49^{ème} concours départemental des maisons, villes et villages fleuris à l'hôtel du Département)

6. Sécurité / Défense/incendie

- Cérémonie de passation de commandement HOCH/ Florent ARBOGAST, le 28 novembre
- Cérémonie de remise des médailles promotion sapeurs-pompiers au SDIS à WOLFISHEIM
- Repas de la sainte barbe à la MJC le 4 décembre

7. Les RV du Maire / Protocole

Inauguration de la maison des services à Bischwiller, le 25 octobre

Réunion du comité local d'Animation de la ligne Strasbourg - Lauterbourg, le 20 octobre

Inauguration médiathèque Roeschwoog, le 8 novembre

Inauguration aviculture, le 8 novembre

Visite de la commune de Herxheim en vue de promouvoir une Ecole d'Art internationale, le 5 novembre

Cérémonie monument aux morts, le 11 novembre

Réunion « Bois énergie au CAIRE à HAGUENAU, 13 novembre

Inauguration du nouvel espace culturel et de loisirs à la WANTZENAU, le 23 novembre

Rencontre Landratsamt-RASTATT pour un programme transfrontalier d'Ecole d'Art

Amicale des Maires du canton de Bischwiller au lion d'or à BISCHWILLER, le 29 décembre avec un exposé du président du CG , D-G Kennel

Reunion d'information du SDEA à Niederschaeffolsheim, le 19 novembre

AG SDEA à Mutzig, le 10 décembre

AG de l'Etablissement Public Foncier Local du Bas-Rhin à l'Hôtel du Département, le 11 décembre

PAMINA célébration des 20 ans de coopération transfrontalière à KARLSRUHE, le 11 décembre

Soirée Noel des employés le 13 décembre

Commission locale de l'Eau du SAGE Moder à la salle communale de Sessenheim, le 16 décembre

Démonstrations sur les innovations France Telecom à Schiltigheim, le 17 décembre

Conseil d'administration SDIS à Wolfisheim, le 18 décembre

8. Commissions

Comité des fêtes au foyer, le 12 novembre

Commissions des finances le 22 décembre : préparation du budget 2009, fixations des tarifs, subventions, loyers,

CAO du 22 décembre 2008, ordre du jour marché assurance, marché aménagement extérieur des façades, marché de voirie définitive pour la zone artisanale herdlach 1

9. Les Attributions de marché

Le marché assurances

Lot	Lot N°1 responsabilité et risques annexes	Lot N° 2 : Responsabilité civile et protection juridique des agents	Lot N°3 : Protection juridique	Lot N°4 : Flotte automobile et risques annexes	Lot N°5 Dommages aux biens et risques annexes	Lot N° 6 : Bris de machines et matériels divers
Montant TTC du marché	3585 €	4.47€ par agent	1329 €	3176.06€	10 362.52	312 €
Attributaire	GROUPAMA	GROUPAMA	GROUPAMA	GROUPAMA	GROUPAMA	GROUPAMA

Le marché photocopieurs a été attribué à l'entreprise CANON

Copieurs	mairie copieur principal	Copieur service technique	photocopieur "La Farandole"	Photocopieur Ecole Molière	photocopieur J. GACHOT	gestion électronique documentaire	Total
Montant	6 186,65 €	3281.15€	1 493 €	1 493 €	3 868,10 €	2 520 €	18841.90 €

Le marché aménagement extérieur des façades

Le lot N°1 voirie a été attribué à Gartiser pour un montant de 21 544.24 € HT

Le lot N°2 espaces verts a été attribué au jardin GOTTRI pour un montant de 3589 € HT

Le marché de voirie définitive pour la zone artisanale herdlach 1 a été attribué à GARTISER pour un montant de 154 585.44 € TTC

9. Travaux

Club house Tennis :

Réunion démarrage Clubhouse, le 14 octobre

Réunion tennis, le 21 octobre

Lotissement :

Réception eau potable Stockwoert, le 4 novembre

Gloriette au Rhin :

Réunion Gloriette, le 21 et le 28 octobre

Illumination de Noel :

Bonne préparation. Une nouvelle série d'illumination ont été posées à l'entrée de Sessenheim

10. DIA

Trois déclarations d'intention d'aliéner pour des propriétés bâties et deux sur des propriétés non bâties ont été transmises en mairie. Après concertation avec les adjoints au maire, il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Pour copie conforme
Drusenheim, le 30 janvier 2009

Le Maire

J. KELLER